

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du JEUDI 20 MAI 2021 à 19 HEURES 30**

Affichage 3 juin 2021

Date de convocation : 12 mai 2021

Séance du jeudi 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt du mois de mai à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente « Les Marronniers » de Belmont-Tramonet, et ce conformément à la déclaration faite auprès de Monsieur le Préfet, pour permettre l'application des mesures sanitaires COVID 19, sous la présidence de Madame Marie-Christine BOURBON, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour remplacement de Monsieur le Maire empêché qui lui a donné tout pouvoir.

Présent(e)s : Mmes. BOURBON, ELYSEE, GIRIN, GUILLOT et VALLIN - MM. PIONCHON, PERROT-MINNOT, MARTIN, CHAUVIN, GROS et BARBE

Absent(e)s excusé(e)s : MM. VERGUET (donne pouvoir à Mme. BOURBON) et REY - Mmes. GRAMELLE et HUART

Secrétaire de séance : Mme. GUILLOT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 1 de M. VERGUET pour Mme. BOURBON présidente de la séance

1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2021, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) - ORDRE DU JOUR

- Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales,
- Maîtrise d'œuvre pour les aménagements sécuritaires de la traversée des Chaudannes,
- Convention de participation au fonctionnement des gymnases affectés au collège « La Forêt »,
- Modification du tableau des emplois / avancement de grade,
- Questions diverses.
- Adjonction à l'ordre du jour: modification des statuts de la régie communale « manifestations » pour l'encaissement des recettes des locations de la salle polyvalente et des participations aux voyages et repas CCAS. Il convient de supprimer le mode de paiement en espèces car la Trésorerie ne les accepte plus depuis le 1^{er} mai 2021. Considérant que la seule solution alternative serait d'ouvrir un compte à la banque postale et que le paiement en espèces sur la régie est très rare, il est proposé de ne plus accepter ce mode de paiement.

3) – PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Décision n° 21/2021 : approbation du projet de sécurisation de la traversée des Chaudannes RD 916a avec son carrefour RD 35 / mission contrat de maîtrise d'œuvre.

Madame la première Adjointe au Maire rappelle à l'assemblée le projet des aménagements sécuritaires de la traversée des Chaudannes « route de Saint-Genix » (RD 916A) et de son carrefour avec la RD35 « route de Domessin », et donne compte-rendu des dernières mises à jour du projet et notamment des estimatifs de travaux réactualisés.

Elle précise que le dossier sera instruit à la commission départementale du 1er juin 2021 qui devrait confirmer les financements de cette opération et permettre la consultation des entreprises dans les semaines à venir.

Elle propose que la maîtrise d'œuvre soit confiée au cabinet ISAGEO à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), considérant leur offre pour l'élaboration du projet, la mission d'assistance à la passation des marchés de travaux, le suivi et la direction des travaux pour un montant forfaitaire provisoire de 38.000, 00 euros HT, soit 6.18% du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 615.000 €uros HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet des aménagements sécuritaires de la traversée des Chaudannes,
- Valide la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le cabinet ISAGEO,
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2021.

Décision n° 22/2021 : participation aux frais de fonctionnement des gymnases du collège « La Forêt » / convention de participation au titre de l'année 2020/2021 pour les structures de Saint-Genix-les-Villages et 2019/2020 pour celles d'Aoste.

Madame la première Adjointe au Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases fréquentés par les élèves du collège « La Forêt » de Saint-Genix-les-Villages.

Elle donne lecture de la convention proposée pour une participation financière totale, au prorata du nombre d'élèves, de 1.485, 56 €uros dont 320, 24 €uros pour les structures d'Aoste.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le calcul de la participation aux frais de fonctionnement des gymnases fréquentés par les élèves du collège « La Forêt »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année 2019/2020 pour les gymnases d'Aoste et 2020/2021 pour ceux de Saint-Genix-les-Villages,
- Dit que les crédits pour un montant total de 1.485, 56 €uros sont prévus au budget.

Décision n° 23/2021 : modification du tableau des emplois communaux / avancement de grade / filière administrative

Madame la première Adjointe au Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public,

Considérant la possibilité d'avancement de grade et des conditions réunies pour cet avancement à l'ancienneté de l'agent titulaire actuellement sur le grade de rédacteur,

Considérant l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion qui sera rendu sur la LDG (Ligne Directive de Gestion) en commission du 21 juin 2021 et arrêté par Monsieur le Maire,

Considérant l'évaluation professionnelle 2020 de l'agent prévoyant cet avancement pour l'année 2021,

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu de la transformation projetée, de modifier le tableau des emplois au sein de la collectivité.

Madame la première Adjointe au Maire propose à l'assemblée de supprimer l'emploi au grade de rédacteur et de créer un nouvel emploi au grade de rédacteur principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Valide la modification projetée,

Dit que le tableau des emplois sera modifié et mis à jour de la façon suivante, au 1er juillet 2021 :

Filière	Statut	Grade	Cadre d'emploi	Effectif	Temps de travail	Modifications
Administrative	Titulaire	Rédacteur Principal 2ème classe	Rédacteurs Territoriaux	1	Temps complet	Avancement de grade au 01/07/2021
Technique	Titulaire	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	Temps complet	
Technique	Titulaire	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	Temps non complet 4.03 (centième) hebdo.	

Décision n° 24/2021 : régie de recettes manifestations diverses / modification du mode de paiement

Madame la première Adjointe au Maire rappelle à l'assemblée la décision du 16 février 2006 portant sur la création d'une régie de recettes permettant de percevoir directement les participations financières pour les diverses manifestations organisées par la commune et son CCAS (repas et voyage) ainsi que les produits issus des locations de la salle polyvalente.

Elle rappelle que les recettes engendrées par les manifestations organisées par le CCAS sont reversées au budget annexe sous forme d'une participation du budget principal.

Elle précise qu'à compter du 1er mai 2021 la trésorerie ne peut plus accepter le dépôt des espèces, et propose de modifier les modes de paiement autorisés de la régie qui seront dorénavant uniquement par chèque.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Autorise la modification de l'acte de la régie de recettes « manifestations diverses » concernant le mode de paiement autorisé uniquement par chèque.

4) - COMPTE-RENDU et QUESTIONS DIVERSES

Elections Départementales et Régionales de 20 et 27 juin 2021

- ✓ Les bureaux de vote seront tous les 2 aménagés dans la salle des fêtes comme autorisé par la préfecture.
Un plan d'aménagement est distribué ce jour pour présenter l'agencement des bureaux, avec notamment un sens de circulation unique qui permettra aux électeurs de participer au premier scrutin pour les élections départementales puis, en suivant le cheminement mis en place, de passer sur le 2ème bureau pour les élections régionales.

- ✓ Le planning des permanences est proposé et validé ce jour pour les 2 dimanches d'élections.
Pour les 2 tours, la composition des membres du bureau est la suivante :
 - Un seul président et un seul secrétaire pour les deux scrutins
 - 4 assesseurs titulaires dont 2 sur chaque scrutin
 - 6 assesseurs suppléants dont 3 sur chaque scrutin
 Chaque bureau sera composé de 3 personnes sur les deux plages horaires : 8h -13h et 13h 18h.
- ✓ Il est rappelé que les 6 membres du bureau (le Président + les 4 assesseurs titulaires + le secrétaire) doivent être obligatoirement présents à l'ouverture du bureau (8H) puis pour le dépouillement (à partir de 18H) et pour la signature des Procès-Verbaux et autres documents.
- ✓ Il est demandé aux conseillers d'être présents au dépouillement qui pourrait être réalisé en même temps pour chaque élection.
- ✓ Un recensement est réalisé pour les besoins en vaccination et autotest proposés par la Préfecture.

- **Zone OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation / secteur Chaudannes**

Madame BOURBON rappelle la réunion du conseil municipal du 18 février dernier précisant les dispositions du PLU concernant les zones à urbaniser, peu nombreuses, et au nombre de 3 sur le territoire de la commune.

Elle rappelle la rencontre avec les propriétaires des terrains dans le cadre initial de l'aménagement de l'accès au Guiers « aux Chaudannes », et la question finalement du devenir des parcelles constituant la zone OAP de ce secteur, d'une surface de terrain urbanisable de 3.000 m².

Monsieur le Maire avait invoqué la baisse des effectifs scolaires et le vieillissement de la population pour un projet de construction de quelques habitations.

Conformément à l'avis général et favorable du conseil, une proposition d'acquisition a été transmise aux propriétaires concernés, et pour ce qui concerne la parcelle de 2083 m², Madame BOURBON signale que les héritiers ont décliné l'offre de la commune. En conséquence, aucune opération n'est envisageable sur la surface restante.

- **Financement des opérations**

Madame BOURBON confirme l'attribution des subventions suivantes :

- de la Région pour 50% de la dépense HT soit 6.463, 00 € HT pour la réfection des deux lavoirs et 3.137, 00 € sur les travaux de mise en conformité des alarmes intrusion des bâtiments salle polyvalente et mairie-école.
- du Département pour 5.686, 00 € soit 16% de la dépense HT des travaux de restauration intérieure de la chapelle.

- **SMAPS – Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard / Territoire à Energie Positive (TEPOS)**

Monsieur PERROT-MINNOT nous informe de la rencontre à énergie positive du 18 mai dernier et du thème abordé du photovoltaïque au sol. Il a été rappelé la nécessité d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire, tout en soulignant la prudence nécessaire à l'implantation de ce type de projet afin d'éviter la concurrence avec les terres agricoles et privilégier les sites désaffectés. Il explique que la Direction Départementale des Territoires a présenté quelques sites susceptibles de pouvoir accueillir ce dispositif.